



Association des Professeurs de Langues Vivantes

19 rue de la Glacière

75013 Paris

<http://www.aplv-languesmodernes.org>

aplv.lm@gmail.com

Synthèse de l'enquête sur les voyages scolaires éducatifs à l'étranger dans les établissements du primaire et du secondaire

Alertée par les remarques des professeurs de langues vivantes qui se plaignent des difficultés qu'ils rencontrent pour organiser des Voyages Scolaires Éducatifs à l'Étranger (VSEE), l'APLV a organisé une enquête sous forme de questionnaire qui était téléchargeable sur son site et qui peut encore être consulté à cette adresse :

<http://www.aplv-languesmodernes.org/spip.php?article2090>.

L'APLV a reçu 273 réponses, et 272 questionnaires ont pu être exploités.

Le panel des répondants se répartit comme suit :

Par matière enseignée :

Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Russe	Documen- tation	Lettres Classiques	Non renseigné
56	106	23	79	1	1	1	5

Par lieu de travail :

Primaire	Collège	LGT	LP	Cité scolaire	Centre formation apprenti	Non renseigné
1	147	87	7	12	1	17

Nombre de voyages à l'étranger organisés au total dans les établissements où ils exercent :

Aucun	Entre 1 et 5	Entre 6 et 10	Non renseigné
24	112	124	12

Destinations de ces voyages :

Allemagne/ Autriche	Italie	Espagne	Amérique du Sud	Pays anglophones européens	États-Unis/ Canada	Australie
47	76	21	1	86	6	1

Danemark	Malte	Pays-Bas	Russie	Suède	Turquie
1	1	2	1	1	1

Deux cas ont été envisagés : les VSEE sans échange et les VSEE dans le cadre d'un échange.

1) Les VSEE sans échange

Même si l'entière organisation d'un voyage ne rebute pas certains collègues qui préfèrent être

autonomes et planifier des journées suivant la personnalité, le niveau et l'âge de leurs élèves, la majorité des enseignants préfèrent passer par un organisme pour des raisons de facilité d'organisation :

- 51% des répondants sont déjà passés par un organisme pour un ou plusieurs voyages à l'étranger ;
- 96% d'entre eux passent par un organisme parce que c'est plus facile et sécurisant.

Les critères retenus pour le choix de l'organisme sont les suivants : la renommée de l'organisme, le programme et les visites proposés, la qualité de l'accueil dans les familles, les prix.

Les prix demandés par les organismes sont considérés comme très élevés, et les enquêtés pensent que les prestations ne correspondent pas toujours à ce qui est annoncé.

26% s'efforcent alors de trouver un organisme plus sérieux. Il faut tout de même souligner que certains établissements font appel au même organisme depuis plusieurs années : 31% des établissements sont fidèles au même organisme depuis plus de 5 ans dont la moitié depuis plus de 10 ans.

2) Les VSEE dans le cadre d'un échange

Les enseignants qui en ont la possibilité préfèrent organiser un échange mais ils considèrent que cela nécessite une bonne entente entre collègues et administrations des établissements pour assurer le bon déroulement du séjour des jeunes étrangers et de leurs professeurs.

Il est difficile de trouver un établissement partenaire pour organiser un échange. Sur les 46% des répondants qui organisent un échange de façon régulière, 72% ont trouvé cet échange grâce à des relations personnelles. C'est d'autant plus vrai pour les échanges qui durent depuis de nombreuses années.

Le nombre de ceux trouvés par la DAREIC¹ n'atteint pas les 10%.

La durée moyenne des séjours réciproques dans le cadre d'un échange est de huit à quatorze jours.

Collègues qui n'organisent pas ou plus de VSEE

24% des collègues n'organisent pas ou plus de VSEE en raison des difficultés rencontrées, qui proviennent de la dégradation des conditions d'organisation. (moins de 2% invoquent le comportement pénible des élèves).

Ces difficultés sont signalées également par des collègues qui continuent d'en organiser. et dont l'opinion peut être résumée par l'expression, utilisée par certains : « C'est le parcours du combattant ».

Ils signalent, par ordre de fréquence, les nouvelles contraintes administratives, la « rigidité du système comptable » et de l'organisation de la vie scolaire, le manque de disponibilité voire l'hostilité du gestionnaire et/ou du chef d'établissement, la charge de travail excessive, la lourdeur des responsabilités, la fatigue physique, et, dans une moindre mesure, l'absence de compensation financière et de reconnaissance de la part de l'institution, des familles et parfois des élèves.

Les relations avec l'administration de l'établissement

75 % des chefs d'établissements sont favorables aux VSEE mais seulement la moitié aident les professeurs à monter et réaliser leurs projets. 31 % d'entre eux interviennent soit sur le choix des élèves, soit sur le choix des accompagnateurs. Les autres laissent les professeurs libres de leur organisation.

Dans 63% des cas ce sont les enseignants qui s'occupent des relations avec les organismes, dans 30% des cas ce sont les gestionnaires.

1 Délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération

Les relations avec les parents d'élèves

73% des enquêtés considèrent que les parents ont des réactions favorables quand ils sont consultés en conseil d'administration et aucune réaction négative n'est enregistrée.

Les familles les plus aisées sont favorables, selon près de 86% des enquêtés.

L'enquête ne fait pas apparaître clairement les raisons pour lesquelles un peu plus de 8,4% de ces familles sont défavorables. Certaines remarques nous orientent vers l'égoïsme social (ces familles n'ont pas besoin de l'école pour envoyer leurs enfants à l'étranger), et vers la crainte de voir l'enfant manquer un cours, crainte liée ou non à l'attitude de certains collègues des autres matières, notamment de mathématiques, qui déclarent que cela nuit fortement à la progression dans leur discipline et que cela déconcentre les élèves.

Les familles les moins aisées sont favorables selon 54% des répondants, défavorables pour moins de 15%, et pour près de 37% elles pensent que le prix est trop élevé.

Deux collègues pensent que ces familles sont réticentes en raison de blocages, que l'un qualifie de culturels : peur de la mixité, de confier son enfant à des inconnus, d'attentats.

Un autre collègue signale que ce sont souvent ces familles les moins aisées qui s'investissent le plus dans les actions menées pour récolter des fonds et qui manifestent le plus de reconnaissance à l'enseignant pour son travail.

Un seul cas de protestations de parents dont les enfants ne peuvent pas partir est signalé.

45,6% des collègues signalent que les parents des enfants qui ne partent pas se plaignent de l'absence des professeurs.

En ce qui concerne la conscience des responsabilités et l'exigence des parents, les réponses s'équilibrent presque parfaitement, et environ le quart des collègues ne se prononcent pas.

Quelques-uns pensent que les parents sont de plus en plus exigeants.

12,5% des collègues disent avoir des problèmes avec les parents des enfants qu'ils emmènent : vient en premier l'insouciance des parents, leur manque de conscience de leurs responsabilités (ils se déchargent sur les enseignants), d'où, par exemple, la difficulté rencontrée pour récupérer documents ou chèques demandés, ainsi que leur manque de communication avec les enseignants concernant des problèmes individuels de l'enfant (maladies chroniques, traitements médicaux,...) découverts seulement lors du séjour.

Le coût d'un VSEE

Pour diminuer le coût de la participation des familles 19% des collègues organisent des actions (tombolas, ventes de gâteaux,...), 51% demandent des subventions.

Subventions

133 collègues reçoivent ou ont reçu des subventions (certains en reçoivent plusieurs):

- Rectorat (DAREIC) : 30
- OFAJ : 46
- Conseil Général : 81
- Municipalités : 21 (Certaines municipalités donnent des aides financières, même quand le voyage n'est pas un échange lié à un jumelage de villes.)
- Conseil Régional : 11
- Associations de parents d'élèves : 10

Dans 52 cas ces subventions sont obtenues avec une fréquence régulière. Quand d'autres VSEE

sont organisés simultanément dans un établissement, ils bénéficient aussi de subventions.

16 enseignants ont à un moment ou à un autre participé à un projet européen pour financer en partie leur voyage :

- Comenius : 10
- Lingua : 2
- Socrates : 2
- Trans' Europe Centre (Projet de la Région Centre) : 1
- « Demain en main » (spécifique à la Région Rhône-Alpes) : 1

46% des collègues signalent le recours au fonds social collégien ou au fonds social lycéen de leur établissement pour les aides individuelles apportées aux familles qui ont des difficultés à financer le VSEE de leur enfant.

Le plus gros souci concernant la couverture des dépenses est la prise en charge du voyage et de l'hébergement des accompagnateurs.

Jusqu'en 2005 c'était pratique courante de prendre sur l'argent versé par les familles pour payer le voyage et l'hébergement des accompagnateurs. Depuis, certaines chambres régionales des comptes ont rappelé que le coût du voyage des accompagnateurs ne devait pas être supporté par les familles des élèves.²

C'est pourquoi il nous avait semblé intéressant d'interroger les enquêtés sur la façon dont les dépenses liées au voyage et l'hébergement des accompagnateurs étaient prises en charge dans leur établissement.

Dans 34 % des réponses ces dépenses sont encore prises sur l'argent versé par les familles, dans 24% des cas sur les subventions et dans 56% des cas elles sont prises en charge par l'établissement. Certaines solutions peuvent se cumuler pour un même établissement.

Répartition de cette prise en charge des frais occasionnés par le voyage et l'hébergement des accompagnateurs :

- Association loi 1901 qui gère les voyages : 1.
- Fonds de réserve : 11.
- Fonds spécial voyages : 5.
- Déplacement de personnels : 1.
- Crédits pédagogiques : 1.
- Fonds propres (un cas précise et « reliquats »: on pense à « gratter les fonds de tiroir » !): 2
- Foyer Socio Éducatif : 1
- Heures de Suppléance Effective : 1 : les enseignants avancent l'argent et sont payés en HSE.

5 enquêtés savent que leur établissement participe financièrement mais ignorent sur quels fonds.

Si certains établissements se débrouillent pour gérer au mieux les dépenses des accompagnateurs, d'autres leur demandent de prendre tout ou partie de leurs frais en charge.

On a ainsi demandé à :

- 22 collègues de payer leurs frais d'hébergement : 6 ont accepté pour ne pas priver les élèves d'un voyage.
- 27 collègues de payer leur voyage : 11 ont accepté ,dont 1 dit avoir toujours payé son voyage sans qu'on le lui demande.

² <http://eduscol.education.fr/D0176/seconddegre.htm>

L'investissement des enseignants

71% des répondants disent qu'organiser un voyage scolaire à l'étranger fait partie de leur fonction mais 94% estiment que c'est un travail supplémentaire qui n'est pas inclus dans leur service et 85 % pensent qu'il serait normal d'être payé en plus, soit sous forme de décharge, soit en HSE.

Malgré tout ils continuent à organiser des voyages scolaires à l'étranger puisque seulement 45% de ceux qui en organisent touchent une rémunération sous une forme ou sous une autre. Les écarts en la matière sont très grands :

- 7,5 % ont déjà eu une demi-heure à une heure de décharge, selon les années et les disponibilités des établissements ;
- 62% perçoivent un nombre de HSE (de 1 à 36) qui peut varier selon les années, la moyenne se situant autour de 5 HSE annuelles.

Conclusion des enquêteurs

Les collègues sont parfois mal informés des textes réglementaires et des démarches à effectuer. Il faudrait pour cela une meilleure formation initiale dans ce domaine et une coopération plus active entre professeurs et administration.

La coopération entre enseignant et gestionnaire n'est soulignée que dans 10% des VSEE organisés. Ce qui est très étonnant car c'est le genre de projet où la coopération entre les deux semblerait s'imposer. Un gestionnaire qui refuse totalement de coopérer et de guider l'enseignant dans les dédales de la préparation d'un budget et la rédaction des demandes de subventions peut entraver, voire empêcher, l'élaboration de tout projet comme un voyage scolaire.

53% des enseignants ayant déjà organisé un VSEE ne répondent pas à la question des subventions, ce qui peut laisser penser qu'un certain nombre d'entre eux ne sont pas informés sur les subventions qu'ils peuvent solliciter ou ne reçoivent pas l'aide nécessaire pour effectuer les démarches correspondantes de la part de leur administration.

Près de 22% des collègues n'ont pas répondu sur les réactions des parents en conseil d'administration, ce qui tendrait à montrer que les organisateurs ne sont pas toujours informés du contenu des débats en CA.

On constate aussi de grandes disparités:

- entre les lieux géographiques puisque nous avons constaté que les subventions peuvent varier d'un département à l'autre, d'une région à l'autre. Certains Conseils Généraux, par exemple, ne donnent pas de subvention pour des actions où une participation des familles est demandée, ce qui exclut bien sûr de ce fait les VSEE ;
- entre la façon dont les établissements considèrent le travail du professeur organisateur. En l'absence de texte national comme il en existe dans certaines matières et qui permettent la prise en compte d'activités réalisées par des professeurs en dehors du temps d'enseignement proprement dit, la reconnaissance matérielle du travail des professeurs de langue organisant des VSEE dépend d'aléas tels que l'entente entre collègues, l'abondance de la dotation horaire globale (DHG) des établissements, et autres contraintes locales ;
- dans la prise en charge du voyage et de l'hébergement des accompagnateurs, certains établissements demandant aux collègues de payer eux-mêmes leur voyage, d'autres se mettant « hors la loi » en acceptant que cette dépense soit supportée par les familles.

Enquête et synthèse réalisée par :

Danielle BROUZET, Sylviane HALPHEN, Laure PESKINE, Françoise VARILLON, Michel MOREL,
5 mai 2009

Conclusions de l'APLV

Au vu des résultats de cette enquête l'APLV demande au Ministère de l'Éducation nationale de mettre en œuvre une véritable politique d'encouragement à l'organisation des voyages scolaires à l'étranger et à cet effet :

- d'incorporer cette dimension dans la formation initiale des enseignants ;
- de fixer des règles nationales claires en ce qui concerne les subventions ;
- de prendre à sa charge les dépenses liées au voyage et à l'hébergement des accompagnateurs ;
- de prendre en compte dans leur service ce travail spécifique des professeurs de langues vivantes.

Au moment où les dits « stages linguistiques » sont organisés en France pendant les vacances scolaires dans les établissements, il est indispensable que le Ministère prenne conscience de la nécessité d'aider les professeurs à organiser dans de bonnes conditions les séjours linguistiques de leurs élèves.

L'APLV